

## **Annexe 12**

### **DESCRIPTIF SÉJOUR**

#### **à Jausiers dans les Hautes Alpes**

Le séjour s'adresse à de bons marcheurs de BSL ayant déjà pratiqué les raquettes, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus.

Nombre de participants : **15 maximum**

Date : du 10 au 15 mars 2025

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

#### **PROGRAMME**

Les participants sont attendus Le 10 mars en début d'après midi au gîte « Les Bartavelles » à Jausiers (04), fin du séjour Le 15 mars à 10 H.

#### **Randonnées**

Le programme comprend 1/2 journée de raquettes le lundi et 4 journées complètes du mardi au vendredi. Compter entre 5 et 7 heures de marche tous les jours pour un dénivelé moyen de 700 à 800 mètres. Les randonnées sont encadrées par un accompagnateur en montagne diplômé.

#### **HÉBERGEMENT**

Le gîte sera privatisé pour le groupe. Il fonctionne sur la base de la demi-pension, avec possibilité de commander des paniers pique-nique en supplément (10 euros) au jour le jour, pour ceux qui le souhaitent. Les participants seront répartis par chambre double (6), triple (1), et single pour l'accompagnateur.

#### **COÛT DU SÉJOUR**

Le coût du séjour est fixé à 485 € par personne hors assurances.

#### **Ce prix comprend :**

- 5 nuitées en demi-pension, boisson comprise.
- L'accompagnement des randonnées avec prêt du matériel
- l'immatriculation tourisme et la taxe de séjour

## Il ne comprend pas :

- Le voyage Aller et Retour ainsi que les déplacements sur place basés sur le covoiturage
- L'assurance annulation (facultative) **29 euros**
- les paniers pique-nique ,

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages par véhicule sous la responsabilité de chacun. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais de déplacements (Trajet A-R et trajets sur place)

## INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

- Les inscriptions sont ouvertes à compter du : 20 octobre 2024
- Cette inscription sera matérialisée par l'envoi :
  - **de 2 chèques** , l'acompte de 150 euros, (179 € si assurance annulation) et un second chèque du solde soit 335 € qui sera encaissé un mois avant le début du séjour , et du bulletin de souscription à l'assurance si choisie .

*En cas d'annulation du séjour , le remboursement de l'acompte sera effectué par l'Association.*

## ASSURANCES

**assurance-rapatriement** : assurée par votre licence FFRandonnée

**assurance annulation et interruption de séjour facultative** : **29 euros**

Notice d'information consultable sur le site dans la rubrique Activités/séjours/assurance

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Toute annulation doit être confirmée à BSL par l'envoi d'un courrier ou d'un mail.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

les frais retenus seront les suivants :

- du 10 janvier au 9 février 2025 : 80 % du montant du séjour
- du 10 février au 10 mars 2025 : 100 % du montant du séjour

Dans tous les cas, les contributions EIT, la prime d'assurances si souscrite et un montant de 10 euros de frais de dossier seront retenus

## DIVERS

Pour toute information complémentaire nous vous invitons à contacter :

**Rose-Marie Astre au 06 35 79 89 11**

Les Conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site de [barguilleresportsloisirs.fr](http://barguilleresportsloisirs.fr) rubrique Activités/ séjours .